PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260223-7_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026 – N° 7/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 13 février 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Éric DUVAL et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc DORNEMIN (donne procuration à M. Jean-Yves GUILLOUET), Mme Vanessa CIRICHELLI (donne procuration à M. Xavier COMPAIN), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Michèle LE GUEN.

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 21 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 23

CENTRE NAUTIQUE – AFFILIATION A LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE VOILE

Madame Christine LANCASTER, Adjointe au Maire chargée des Finances, expose à l'assemblée, qu'à la suite de la dissolution du SIVOM de Bréhec actée au 31 décembre 2025, sa gestion devient communale et qu'une adhésion à la Fédération Française de Voile permet d'assurer plusieurs aspects des activités du Centre Nautique de Bréhec.

La convention avec la Fédération Française de Voile permet d'utiliser le titre d'établissement affilié pour les activités Ecole de Voile, Voile à l'école et Formation, de délivrer des titres fédéraux et d'accéder aux instruments de communication de la fédération.
La signature de cette convention permet à la Commune de Plouha de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile au travers du contrat groupe souscrit par la FFVoile, couvrant ainsi l'ensemble des activités.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans avec reconduction tacite. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée Générale de la FFVoile et celles éventuellement fixées par les organismes déconcentrés auxquels l'établissement est rattaché.

De plus, des adhésions individuelles sont nécessaires pour les encadrants moniteurs des activités nautiques. Le coût annuel est fixé par les mêmes organismes.

Pour l'année 2026, le montant des cotisations est de 306 € au niveau national, 100 € au niveau régional et 225 € au niveau départemental, pour un montant total de 631 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 17 voix pour et 6 abstentions, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'affiliation du Centre Nautique de Bréhec à la Fédération Française de Voile,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires pour cette affiliation au Budget Annexe Centre Nautique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette affiliation.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260223-7_2026-DE

Le Maire,

Affiché le : 26 FEV. 2026



Xavier COMPAIN